

CONNAISSANCE  
DU DROIT

# L'impôt

2<sup>e</sup> édition

Jean Schmidt

DAJLOZ

DR. 588



# L'impôt

## Politique et technique

2<sup>e</sup> édition  
1995

11100 1  
1

**Jean Schmidt**  
Professeur à l'Université de Paris I  
(Panthéon-Sorbonne)

**DA|LOZ**

## Table des matières

AVERTISSEMENT .....	1
INTRODUCTION .....	3
La politique fiscale .....	4
La technique fiscale .....	8
Les sources du droit — Leurs liens avec la politique et la technique fiscales .....	9
L'Europe modifie-t-elle la politique fiscale française ?	10
<b>TITRE 1 La politique fiscale</b> .....	13
<b>CHAPITRE 1. La fiscalité française est inspirée par la volonté du législateur de favoriser les opérations permettant le développement des entreprises</b> .....	15
<b>SECTION 1. LA MISE EN ŒUVRE DE LA VOLONTÉ DU LÉGIS- LATEUR</b> .....	16
§ 1. La fiscalité française veut favoriser la création d'entreprises .....	16
§ 2. La TVA favorise la gestion des entreprises	17
§ 3. La fiscalité française veut renforcer les fonds propres des entreprises, condition première d'une saine gestion .....	19
§ 4. La fiscalité française favorise l'investissement de l'épargne dans les sociétés commerciales grâce au mécanisme de l'avoir fiscal .....	20

§ 5. La fiscalité française a favorisé les investissements des entreprises par des mesures conjoncturelles, mais elle préfère aujourd'hui les mesures permanentes .....	21
§ 6. La fiscalité française a favorisé l'entreprise agricole .....	22
§ 7. Mesures spécifiques prises en faveur des petites et moyennes entreprises .....	23
§ 8. La fiscalité française permet la concentration des entreprises .....	25
<b>SECTION 2. LES RÈGLES QUI PERTURBENT LES MESURES FISCALES FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES</b> .....	27
§ 1. Le législateur perturbe lui-même la politique fiscale qu'il a définie .....	28
1 <sup>er</sup> exemple : Si la fiscalité française, en créant la TVA, a favorisé la gestion des entreprises, elle limite encore le droit à déduction de la taxe .....	28
2 <sup>e</sup> exemple : La fiscalité française veut favoriser la modernisation des entreprises mais elle a prévu un régime de plus-values inadapté .....	29
3 <sup>e</sup> exemple : La fiscalité française veut favoriser la transmission des entreprises, mais dans le même temps freine cette transmission .....	30
4 <sup>e</sup> exemple : La fiscalité française veut favoriser la constitution par les entreprises de retraites supplémentaires pour les salariés, mais elle leur refuse le droit de constituer des provisions à cet effet .....	31
§ 2. L'Administration perturbe la politique fiscale du législateur .....	32
1 <sup>er</sup> exemple : La fiscalité française veut favoriser la création d'entreprises, mais l'exigence de la nouveauté est entendue par l'Administration de manière restrictive .....	32
2 <sup>e</sup> exemple : La fiscalité française veut favoriser l'accroissement de la recherche effectuée par les entreprises, mais l'Administration a une conception restrictive de la recherche .....	33

3 <sup>e</sup> exemple : D'une manière plus générale, la politique fiscale du législateur est quelquefois perturbée par l'Administration lors des contrôles des entreprises .....	34
4 <sup>e</sup> exemple : La résistance de l'Administration à la fiscalité favorable au développement des entreprises grâce à la théorie de l'acte anormal de gestion. L'intervention de la Jurisprudence .....	35

<b>CHAPITRE 2. La fiscalité française est inspirée par la volonté du législateur de tenir compte des différences de revenus</b> .....	39
---	----

<b>SECTION 1. LES IMPÔTS FRANÇAIS TIENNENT COMPTE DE LA DIFFÉRENCE DES REVENUS</b> .....	40
§ 1. L'impôt sur le revenu. ....	40
§ 2. La TVA généralisée et les taux de la TVA. ....	43
§ 3. La fiscalité locale. ....	44
§ 4. Les droits de succession posent un problème particulier. ....	47
<b>SECTION 2. LES ÉLÉMENTS PERTURBATEURS</b> .....	48
§ 1. L'impôt sur le revenu oublie la moitié des Français. ....	48
§ 2. La contribution sociale généralisée : un impôt partiellement perturbateur. ....	50
§ 3. La procédure fiscale contentieuse ne tient pas suffisamment compte de la différence des revenus. ....	51
§ 4. La fiscalité applicable au « capital » est partiellement plus avantageuse que la fiscalité applicable au « travail ». ....	51
§ 5. L'impôt sur les grandes fortunes (IGF) et l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) : un exemple de confusion entre politique et idéologie. ....	53
<b>CONCLUSION</b> .....	57

SECTION 6. LES DÉPENSES ENTRAÎNANT UNE DIMINUTION CORRESPONDANTE DE L'ACTIF NET DE L'ENTREPRISE SONT DES CHARGES DÉDUCTIBLES. ELLES S'OPPOSENT AUX DÉ- PENSES QUI MAINTIENNENT LA VALEUR DE L'ACTIF NET	102
CONCLUSION .....	105
INDEX ALPHABÉTIQUE .....	111